



problème de cafard dans un appartement

Par **emmy_old**, le **25/09/2007** à **10:50**

Bonjour,

Voilà, je suis actuellement locataire d'un F2 et j'ai malheureusement des cafards dans mon appartement. Cet endroit est très humide et je trouve qu'il n'est pas très propre. La cave est dans un état insalubre.

Je voudrais savoir quels sont mes recours en tant que locataire et les démarches qu'il faut effectuer et auprès de quel organisme car mon proprio ne bouge pas.

Je voudrais également savoir si je suis en droit de quitter cet appartement sans préavis (car il est de 3 mois) en raison de ce problème de cafard. Et comment faire pour quitter les lieux si je suis dans mes droits ?

Aidez-moi car je ne supporte plus ces bestioles. Je voudrais des réponses.

Je vous remercie en avance..

Par **adama**, le **25/09/2007** à **14:18**

Le propriétaire doit vous garantir la paisible jouissance et l'insalubrité et les cafards et tout le reste ne sont pas normaux si vous ne disposez pas d'une assurance pour vous défendre ou une protection juridique. Exercer directement un recours contre ce dernier, prenez le soin de faire constater par un huissier avant de partir afin qu'il ne puisse pas réclamer des loyers ou vous taxer de quitter le logement à tort.